

# Pour mobiliser enfin notre potentiel

Le gouvernement propose un effort financier exceptionnel d'ici à 2010. Mais, pour que la recherche française devienne plus efficace qu'elle ne l'est, il faut également réformer en profondeur son organisation

**FRANÇOIS  
GOUARD**

Ministre délégué à la recherche

Les pays qui ont l'ambition de jouer un rôle à l'échelle de la planète ont tous une grande politique de recherche : c'est le cas des États-Unis, en tête pour les dépenses publiques de recherche, tant en valeur absolue que par rapport au PIB. Mais nous assistons à un effort de rattrapage exceptionnel de la part de puissances comme la Chine ou l'Inde.

Les pays européens ne peuvent rester à l'écart de cette grande compétition mondiale. Leurs coûts de production doivent être comparés à ceux du reste du monde et sont supportables qu'au prix d'un effort permanent d'innovation. Or l'innovation est aujourd'hui principalement technologique, et elle découle de la recherche. Il y a un lien indissociable entre l'effort de recherche, la compétitivité internationale et, par conséquent, l'emploi. Sans être excessif, on peut dire que l'emploi de demain naît dans les laboratoires d'aujourd'hui.

L'Europe développe des programmes de recherche, mais ceux-ci reposent sur les capacités de chacun des pays de l'Union.

Les États membres décident souverainement de leur politique de recherche et des ressources qu'ils choisissent d'y consacrer. Ses dépenses publiques de recherche situent la France sensiblement au-dessus de la moyenne européenne. Est-ce pour autant suffisant ? Sûrement non. D'abord, parce que d'autres pays font beaucoup plus. Ensuite, parce que nous pouvons gagner en efficacité pour notre recherche.

Dans le monde tel qu'il est, dans l'Europe telle qu'elle est, la question est posée de savoir si la France veut avoir une grande politique de recherche. Renouant avec les ambitions des années 1960, le président de la République et le premier ministre l'ont affirmé : la recherche constitue aujourd'hui une priorité pour le gouvernement.

Gouverner, c'est choisir. En la matière, les choix politiques ne touchent évidemment pas le contenu de la science. La

recherche est conduite librement par les hommes et femmes de science. L'évaluation de la recherche obéit au principe de l'examen par les pairs. La liberté du chercheur dans l'exercice de son travail scientifique est un principe intangible de nos démocraties. Le choix politique intervient en revanche à trois niveaux. Celui de l'enveloppe des moyens consacrés à la recherche, celui des grandes priorités, celui des modes d'organisation.

Concernant les moyens, le président de la République et le premier ministre ont décidé de changer la donne. Six milliards d'euros de ressources publiques supplémentaires attribués en trois ans, trois mille créations de postes en 2006, un effort poursuivi en 2007, c'est un engagement sans précédent pour la recherche française.

Pour situer les choses, rappelons qu'à la fin de la précédente législature, on se bornait à promouvoir huit cents emplois sur cinq ans. Le projet de loi de programmation et d'orientation fixe pour 2010 l'ambition de consacrer 24 milliards d'euros à la recherche et à l'enseignement supérieur, soit 27 % de plus qu'en 2004.

Concernant les priorités, elles ont constamment été arriérées par les pouvoirs publics, qui fixent les budgets de tous les organismes de recherche publics. Il s'agit aujourd'hui de rendre ces priorités plus éclairées et plus explicites. Éclairées, en créant le Haut Conseil de la science et de la technologie, réunion des plus grands scientifiques de notre pays. Explicites, car l'adhésion des Français à la nécessité d'une grande politique de recherche ne s'obtient pas sans qu'ils connaissent le contenu des grands choix et leurs justifications.

L'organisation de la recherche, enfin, appelle des réformes. L'architecture d'ensemble de la recherche en France est originale. Elle s'appuie tant sur l'université que sur de grands établissements. La majorité de nos chercheurs ont un statut public, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres pays. Il n'est pas question de revenir sur ces principes d'organisation.

En revanche, dans le cadre actuel, on peut améliorer l'efficacité de notre recherche. D'abord, en évaluant l'ensemble des organismes et des équipes bénéficiaires de crédits publics selon les mérites critères,

Une évaluation universelle et homogène permet une meilleure allocation des moyens, qui doivent d'abord aller aux meilleures équipes.

Ensuite, la coopération entre les différents acteurs de la recherche doit être favorisée, tant il est vrai que notre recherche reste cloisonnée et ses forces parfois atomisées. De nouvelles formes de collaboration sont ainsi proposées par le projet de loi, à la disposition et à l'initiative des établissements. Il s'agit notamment des pôles de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que des campus, qui visent à rassembler les énergies et renforcer la visibilité de



La question posée est de savoir

si la France veut avoir une grande politique de recherche



nos centres de recherche. Des mesures considérables de simplification administrative – suppression du contrôle financier a priori, allègement des contraintes en matière de commande publique – ont été arrêtées. Enfin, la carrière des chercheurs fait l'objet de nombreuses dispositions destinées à accroître son attractivité.

Dernier chapitre, l'articulation entre la recherche et l'économie. Deux visions caricaturales doivent être écartées : celle d'une recherche isolée du reste de la société et qui aurait comme seule finalité le progrès des connaissances ; celle d'une recherche pilotée par les besoins de l'économie. Il y a bien sûr une demande des entreprises à l'égard de la recherche. Cela s'appelle la recherche finalisée. Il y a aussi une recherche fondamentale qui n'obéit à aucune demande extérieure et dont les retombées, à moyen ou à long terme, peuvent être absolument essentielles pour la société. Notre préoccupation est d'améliorer l'articulation entre recherche et économie. Elle est d'améliorer l'accès des entreprises à cette source d'innovation irremplaçable, de faire en sorte que la recherche appliquée progresse grâce à la recherche fondamentale. C'est un enjeu considérable, personne ne peut le nier. La compétitivité de l'économie française se joue dans notre capacité à mieux mobiliser le potentiel de progrès que constitue la recherche. ■

François Gouard est ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche devait être examiné en conseil des ministres du 23 novembre.

# Un grand chantier de démolition

Sous couvert du développement de l'innovation, le gouvernement cherche à étouffer la recherche publique en la privant de son autonomie scientifique

Si le projet de loi sur la recherche est voté en l'état, cette loi résoudra les problèmes de la recherche en France aussi efficacement que Jacques Chirac a réussi à réduire la fracture sociale en deux septennats. Ce sera un échec terrible, et prévisible. Ce projet dissimule les intentions véritables de ses auteurs, qui refusent de prendre les mesures énergiques et courageuses qui seraient nécessaires.

Le gouvernement ment lorsqu'il continue d'affirmer qu'il vise l'objectif européen fixé à Lisbonne (Portugal), qui consiste à porter à 3 % du PIB la part de l'effort de recherche en 2010. Cet objectif est abandonné. En effet, le financement public de la recherche – recherche publique, enseignement supérieur, aides à la recherche privée – est programmé pour passer de 20 milliards d'euros en 2005 à 24 en 2010 (+ 4% par an). Cela stabilisera à peine l'effort relatif actuel, si on tient compte de l'inflation et de la croissance du PIB (2 % par an en moyenne prévue pour l'Europe et l'autre). L'essentiel de cette faible progression budgétaire est assis sur les produits de privatisations, ressources par nature difficilement prévisibles.

Le gouvernement prétend vouloir augmenter l'attractivité des métiers scientifiques, et y mettre les orientations. C'est un autre mensonge. La loi d'orientation et de programmation de la recherche était censée avoir un ambitieux plan pluriannuel pour l'emploi scientifique. Or le projet de loi ne prévoit pas de programmation des emplois au-delà de 2006 ! Des signaux très forts étaient nécessaires pour attirer les étudiants vers le doctorat : il aurait fallu réviser fortement le montant des allocations de thèses (inférieures aujourd'hui au SMIC), offrir des emplois aux jeunes docteurs dont nous disposons encore avant qu'ils ne s'expatrient, et améliorer l'attractivité des carrières, en particulier à leur début. Les signaux à ces questions sont quelques demi-mesures, dérisoires face aux enjeux réels.

Le gouvernement affirme vouloir soutenir l'ensemble de la recherche, depuis ses aspects les plus fondamentaux jusqu'à l'innovation. La réalité est tout autre : sa seule priorité, c'est l'innovation. On ne compte plus le nombre de pôles de compétitivité qui ont été télé-

vement inaugurés par le président de la République ou par un ministre. C'est sur l'aide au privé que se concentre la faible croissance globale prévue, alors que la part des moyens affectés à la recherche publique et aux universités, par rapport au PIB, baissera à l'ère, les modalités d'imputation à l'investissement R & D (recherche et développement) – notamment les dégrèvements fiscaux – n'ont qu'un très faible effet d'entraînement sur le financement privé. Surtout, il est totalement absurde et inopérant de prétendre développer la recherche industrielle en couplant les recherches fondamentales, indispensables aux grandes ruptures technologiques futures.

Le gouvernement affirmait vouloir rendre le système de recherche plus lisible. Or, sans en supprimer aucun, il a multiplié les structures nouvelles : pôles de compétitivité, pôles de recherche et

individus, non plus sur une base scientifique, mais sur une base « stratégique » : la conformité de leurs recherches aux objectifs technocratiques. Dans cet engrenage, on voit mal ce qui reste à la société et au Parlement dans la détermination des grands choix, et la marge d'initiative scientifique qui restera, à terme, aux chercheurs.

La création de nombreuses nouvelles structures, qui rendent le système encore plus illisible, n'est pas une erreur. Cette opacité supplémentaire sert à dissimuler un objectif inavoué : sérier les structures actuelles. C'est un vrai chantier de démolition des organismes et des universités qui est mis en place via les nouveaux modes de financement. Avec des budgets stagnants, face à des agences surdimensionnées qui poussent comme des champignons, ils perdront tout rôle significatif dans la politique scientifique et seront confinés au financement des locaux, des appareillages coûteux et à la rémunération du personnel statutaire (dont l'importance relative ira décroissant, car les agences ne recrutent que des CDD, sans perspective d'avenir).

Ils supporteront 90 % du coût global de la recherche sans pouvoir influencer son orientation, qui ne dépendra plus que du financement marginal, mais vital, des appels d'offres des nouvelles structures (ANR, AII, campus d'excellence, pôles de compétitivité) sur quelques thèmes décidés par le gouvernement. En enlevant aux laboratoires toute visibilité à terme de leur activité, ce système de contrats à durée limitée étouffera les thématiques qui ne sont pas à la mode mais qui pourraient s'avérer très importantes demain. Ce sera alors trop tard.

Les États généraux de la recherche avaient placé les universités au centre de leurs propositions : mais à niveau des moyens, possibilités accrues pour les universitaires de faire de la recherche, fort renforcement de l'évaluation, partenariats plus équilibrés et, dans ce contexte, gestion scientifique par les universités de leur propre budget recherche. Mais seule l'idée d'autonomie de gestion est retenue – bien que dévoyée – dans le « pacte » pour la recherche. Sans moyens nouveaux, et privés de l'appui d'organismes qui auront été fortement affaiblis, seules

quelques universités pourront surnager dans la course aux contrats et aux labels prétendus d'excellence, délivrés par le gouvernement. L'amplification de la fracture universitaire qui en résultera est aux antipodes de ce que proposent les États généraux : une mise en réseau par des pôles de recherche et d'enseignements supérieurs (PRES), tirant l'ensemble du système vers le haut en favorisant les coopérations régionales.



*« Que tous ceux qui se sentent concernés disent leur refus de cette loi »*



Manifeste dans ce projet de loi, le refus, obtus, du gouvernement d'être à l'écoute des citoyens est lourd de conséquences. Même le très mesuré Conseil économique et social (CES) vient de rendre, sur cette loi, un avis qui rejoint nombre de nos critiques (sur l'insuffisance de l'effort global, l'absence de plan pluriannuel pour l'emploi, le mode de fonctionnement du Haut Conseil, etc.). Nil ne se fait d'illusions sur la capacité de ce gouvernement à en tenir compte. Il faut donc, et c'est une responsabilité collective, que tous ceux qui se sentent concernés par la recherche disent leur refus de cette loi. Les élus de la nation, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sauraient-ils entendre les citoyens concernés ? Auront-ils le courage de s'en faire l'écho, de dire (fortement pourquoi) ce projet de loi serait désastreux pour notre pays ? ■

Henri Audier est directeur honoraire du CNRS. Alain Trautmann dirige le département de biologie cellulaire à l'Institut Cochin à Paris. Tous les deux sont membres de l'association Sauvons la recherche (SLR).



*« Sans moyens nouveaux, seules quelques universités pourront surnager »*



d'enseignement supérieur, campus, Agence pour l'innovation industrielle (AII), Agence nationale pour la recherche (ANR). Au sommet du nouveau dispositif qui structure la recherche publique, un Haut Conseil à la recherche et à la technologie composé de 50 membres, tous nommés, sans capacité d'autosaisie et sans obligation que leurs avis soient systématiquement rendus publics. Au centre du dispositif, l'ANR, contrôlée par le ministère. Elle a la quasi-monopole des fonds incitatifs, et donc de la politique de recherche.

À côté du dispositif, l'Agence d'évaluation de la recherche. Elle est chargée de juger désormais les laboratoires et les

# Recherche : le temps du réalisme

Les scientifiques et la classe politique se doivent d'être constructifs et consensuels. L'avenir est à ce prix

**A**u terme d'un parcours compliqué, le projet de loi sur la recherche a pris corps. Mais, si tôt connu, ce « pacte pour la recherche » proposé par le gouvernement a suscité de nombreuses réactions, dont plusieurs sont hostiles.

Pourtant, il faut être honnête. Le projet de loi contient de nombreuses dispositions nouvelles, voire innovantes. Des moyens financiers significatifs ont été débloqués. Si le projet de loi n'emporte pas pour autant une large adhésion, c'est qu'il s'agit d'un compromis qui ne peut satisfaire tout le monde.

Pour ma part, je souhaitais que l'on aille plus profond dans la décentralisation ; que l'on interroge sur le statut de fonctionnaire attribué précocement aux chercheurs ; que l'on précise les questions de gouvernance et le rôle d'agence de moyens que les grands organismes de recherche peuvent et doivent jouer vis-à-vis des universités. Je m'étonne que l'on crée plusieurs structures administratives nouvelles sans qu'aucune des anciennes ne soit supprimée. Je doute de l'efficacité de certaines d'entre elles, particulièrement de l'Agence nationale de l'évaluation.

PHILIPPE  
KOURILSKY

Professeur

tion. Malgré tout, les aspects positifs l'emportent largement. De plus, il faut bien saisir la nature du compromis promu par le gouvernement et les enjeux qui en découlent.

Le gouvernement a choisi de ne pas attaquer de front des problèmes majeurs tels que les statuts des organismes de recherche, des universités et ceux des personnels chercheurs et enseignants. Il a préféré ménager des possibilités d'évolution dans un cadre ouvert à de véritables « expérimentations », puisque, par exemple, la structure des futurs « campus » et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) n'est pas figée à l'avance. L'espoir est que s'installe une spirale d'évolution vertueuse. Dans une large mesure, l'avenir est ce que les acteurs de la recherche en feront. Le projet de loi les met face à leurs responsabilités. Le pari est risqué, mais peut être gagné !

Qui sont ces acteurs ? Principalement

les chercheurs et les enseignants, les politiques et les administratifs. Si le projet de loi est à haut risque, c'est que chacun peut entraver le mouvement de réforme. Ainsi, la loi contient d'importantes dispositions sur le contrôle a posteriori (plutôt qu'a priori) des dépenses, d'où résultera un gain majeur de souplesse, à condition que les administrations concernées jouent le jeu.

Quid des politiques ? Les questions de recherche et d'éducation pourront-elles dépasser les clivages droite-gauche et la stérilité que ceux-ci induisent ? L'importance de ces secteurs est capitale dans un pays en situation financière difficile, dont la croissance est trop faible pour garantir le remboursement de l'énorme dette publique et le financement à venir des retraites. On rêve d'un consensus, autant que faire se peut, dépolitisé. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et rien ne garantit, au-delà de 2007, la poursuite de l'effort budgétaire ou la non-reprise d'une politique en dents de scie dont les effets dévastateurs ont été maintes fois éprouvés.

Quant aux chercheurs et aux enseignants, ils vont devoir relever le défi d'être les promoteurs constructifs de leur pro-

pre évolution - ce qu'ils n'ont pas pu, pas su ou pas voulu faire pendant des décennies. Et ils devront le faire dans un cadre qui s'écarte sensiblement de celui qu'avaient dessiné les assises nationales de la recherche.



*Les cartes sont  
sur la table  
et la donne  
est intéressante*



Retour au réalisme : quand beaucoup - comme moi-même - appelaient de leurs vœux une réforme plus claire, plus profonde, plus vigoureuse, d'autres souhaitaient un dispositif conforté par plus de postes, plus de moyens financiers garantis pour le long terme. La donne n'est pas celle que les uns et les autres

attendaient, mais les cartes sont sur la table et la donne est intéressante. Des moyens financiers substantiels ont été débloqués dans un contexte national contraint et voué à l'être plus encore. Des possibilités d'évolution très significatives sont ouvertes. Il faut saisir la chance. C'est à la fois une opportunité et une nécessité. Les citoyens et l'opinion ne comprendraient pas qu'il en aille autrement, et la recherche perdrait le bénéfice public et politique que les mouvements de contestation des dernières années lui ont légitimement redonné. La démarche du gouvernement inverse, en quelque sorte, la charge de la preuve. On peut ne pas apprécier, mais la réalité est que, à fronts renversés, la recherche française est au pied du mur.

Le pari doit être gagné. S'il ne l'est pas, si les conservatismes l'emportent, la recherche française sera décrédibilisée et condamnée à nouveau, et pour longtemps, à l'immobilité. Alors, chers collègues, au charbon ! ■

Philippe Kourilsky est professeur au Collège de France, chaire d'immunologie moléculaire, directeur général honoraire de l'Institut Pasteur